



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 22 janvier 2010 au 16 juin 2020

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2010-20

Offre au public de titres financiers à vocation principale de déductibilité fiscale

Version consultée

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

↘ [Article 212-1 du règlement général](#) [↗](#)

↘ [Article 212-2 du règlement général](#) [↗](#)

∨ **Liens**



Questions-réponses relatives à la commercialisation
des véhicules d'investissement à vocation principale
de déductibilité fiscale

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

